



## **Mise à disposition du Document E relatif au projet de fusion entre Affine R.E. et la Société de la Tour Eiffel**

**Paris, le 16 novembre 2018** - Affine R.E. (« Affine ») et la Société de la Tour Eiffel (« STE ») annoncent aujourd'hui la mise à disposition du document d'information (le « Document E ») établi dans le cadre du projet de fusion-absorption d'Affine par STE annoncé le 28 septembre 2018. Ce document a été enregistré le 16 novembre 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le numéro E. 18-071.

Le projet de fusion sera soumis à l'approbation des actionnaires d'Affine et de STE qui seront réunis en assemblées générales extraordinaires le 18 décembre 2018. Les actionnaires d'Affine titulaires de droits de vote double seront également amenés à se prononcer sur le projet de fusion et la suppression corrélative de leurs droits de vote double lors d'une assemblée spéciale convoquée à la même date.

La réalisation de la fusion reste également soumise à l'obtention d'une décision de l'AMF définitive constatant l'absence d'obligation de déposer une offre publique de retrait en application de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF.

Le Document E est disponible gratuitement et sur simple demande au siège social de STE (11-13 avenue de Friedland, 75008 Paris) et d'Affine (39 rue Washington, 75008 Paris) ainsi que sur les sites internet des sociétés ([www.societetoureiffel.com](http://www.societetoureiffel.com) et [www.affine.fr](http://www.affine.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

*Avertissement : Ce communiqué a une valeur exclusivement informative. Il ne constitue ni une offre au public de vente, ni une sollicitation d'une offre au public d'achat de titres en France ainsi que dans une quelconque juridiction. Les titres mentionnés dans le présent communiqué ne feront l'objet d'aucune offre au public ou sollicitation promotionnelle.*

*Les titres visés dans le présent communiqué ne sont pas offerts à la vente en France dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L.411-2-II du code monétaire et financier.*

*Aucune assurance n'est donnée quant à l'information contenue dans ce communiqué, son exhaustivité, son exactitude ou son caractère raisonnable. L'information contenue dans ce communiqué peut être amenée à évoluer dans le cadre des publications relatives à la fusion susvisée. Toute obligation ou engagement de mise à jour, de revue ou de modification d'une quelconque information contenue dans ce communiqué est donc écartée.*